



REGLEMENT U13F A 8

ARTICLE 1 :

Le district organise annuellement un criterium U13F à 8 réservé aux joueuses U13F U12 F ainsi qu'à 3 U11F sous forme de plateaux.

Il se déroule suivant les règles du football à 8.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

Tous les clubs affiliés à la LFHF, à jour de leur cotisation, peuvent y participer.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

L'engagement d'une équipe dans ce championnat entre en compte dans le nombre d'équipes de jeunes et féminines relatif au RP de la LFHF ainsi qu'aux règlements spécifiques des championnats masculins et féminins de ligue.

Les demandes d'engagement sont à adresser au district.

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

3.1 : Les joueuses doivent être licenciées U13F U12F et U11F pour la saison en cours.

Toutefois et exceptionnellement une demande de dérogation peut être effectuée auprès du comité directeur pour une joueuse isolée de la catégorie U14 F uniquement pour la saison 2017-2018.

3.2 : Sont autorisées à participer à la compétition toutes les équipes ou sections des clubs affiliées ainsi que les équipes formées de joueuses de clubs en entente (4 clubs maximum) conformément au RP de la LFHF.

La distance entre les clubs ne doit pas excéder 40 kms (Michelin distance la plus courte)

ARTICLE 4 : CALENDRIER - RENCONTRES - DUREE

Le calendrier des rencontres est fixé et communiqué par la commission des jeunes en concertation avec la commission féminine.

Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée qu'elle jugera utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

En cas d'événement exceptionnel, la commission des compétitions peut être amenée à reporter une journée complète.

Les plateaux se déroulent le samedi à 11h00

Le temps de jeu doit atteindre 60 min.

ARTICLE 5 : TERRAIN

5.1 : Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé conformément au règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

Les clubs utilisateurs de plusieurs terrains doivent désigner pour la saison, l'aire de jeu où se dérouleront les rencontres de chacune de leurs équipes.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

5.2 : terrain impraticable : il sera fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 6 : BALLONS

Les ballons sont fournis par le club recevant. L'emploi du ballon numéro 4 est obligatoire.

ARTICLE 7 : REMPLACEMENT DES JOUEUSES

Chaque équipe se compose de 8 joueuses dont une gardienne de but.

Il peut être procédé au remplacement de 4 joueuses au cours du match.

Les joueuses peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Toute joueuse expulsée ne peut être remplacée.